

Un nouvel esclavage peu rentable

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 498

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

matière première excède la demande au point que le prix tombe au-dessous d'une certaine limite, le fonds commun achèterait cette matière première sur le marché et la mettrait en stock afin de soutenir le prix; inversement, lorsqu'il y aurait pénurie, une partie du stock serait mise sur le marché afin de modérer la hausse du prix. Si les stocks sont assez grands (par exemple l'équivalent de la consommation de trois à six mois) les prix pourraient, grâce à ce mécanisme, rester compris à l'intérieur de limites fixées d'un commun accord, et la spéculation serait puissamment combattue". Inutile de s'appesantir sur les obstacles que les pays industrialisés les plus puissants (Etats-

Unis, Allemagne, Japon) ont multiplié, au cours des dernières négociations, sur la route de la constitution d'un tel fonds: "la liberté du commerce" a ses lois qui conviennent aux spéculateurs et aux détenteurs des capitaux. Que l'on sache seulement que le financement d'un tel fonds devrait être trouvé dans des contributions gouvernementales et par des emprunts sur le marché des capitaux (part de la Suisse pour la première tranche: 30 millions de francs suisses).

2. LA DÉPENDANCE TECHNOLOGIQUE

Code de conduite international relatif aux

transferts de technologie. A ce chapitre du débat, la Suisse est aux premières loges: par tête d'habitant, elle est l'"exportateur" de technologie le plus "lourd" du monde entier (destinataires de la plus grande partie de ces exportations: les pays industrialisés; en 1974 pourtant, on estimait à environ 200 millions la part des revenus rapatriés à ce titre des pays en développement).

Aujourd'hui, toute la question est de savoir si un tel code pourrait être obligatoire (subsistent aussi des zones d'ombre importantes dans la réglementation du contrôle de l'application

SUITE ET FIN AU VERSO

Un nouvel esclavage peu rentable

Il n'y a pas de mystère: si les multinationales d'Europe de l'Ouest par exemple vont installer en Asie leurs ateliers de production, c'est pour bénéficier au premier chef, d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. On sait que ces pratiques sont à ce point entrées dans les moeurs que des zones spéciales dites "zones franches" sont instituées à cet effet, "régions industrielles particulières où les travailleurs sont exploités à bon marché, situées à proximité des aéroports et des ports en Asie" (mais aussi maintenant en Afrique ou en Amérique latine), sortes de "paradis syndicaux" où s'organise une nouvelle forme d'esclavage à l'échelle mondiale (DP 472).

Il est possible de tirer aujourd'hui un premier bilan de cet exode des centres productions hors des pays traditionnellement industrialisés. On sait quelles répercussions ont ces départs sous nos latitudes (chômage et déqualification professionnelle de dizaines de milliers de travailleurs). Ce que l'on sait moins c'est que l'arrivée de ces in-

dustries dans leurs nouvelles installations asiatiques peut avoir des répercussions profondes et négatives également sur le développement des organisations de travailleurs, encore en devenir souvent dans les pays concernés.

Voici le diagnostic porté sur ce phénomène typique du capitalisme international par le comité régional de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA); de l'avis de ces syndicalistes qui jugent sur place de l'évolution de la situation, la réalité des avantages retirés par les pays hôtes qui font tout leur possible pour apâter les multinationales est douteuse:

- des investissements préalables considérables et infrastructures sont généralement nécessaires; ils doivent être effectués par les pays hôtes, lesquels s'endettent ainsi souvent pour de nombreuses années;
- ces zones ne peuvent apporter un remède au chômage généralisé, le nombre des emplois dont elles peuvent potentiellement provoquer la création étant limité;
- le commerce international auquel elles donnent lieu ne sera pas forcément une

source importante de bénéfices pour les pays hôtes, les sociétés profitant des zones franches et rapatriant le gros de leurs bénéfices dans leurs pays d'origine;

- elles ne favorisent pas forcément les transferts de technologie, de nombreuses sociétés n'ayant pas recours à des techniques sophistiquées ou ne formant pas nécessairement des experts recrutés sur place;
- elles ne contribuent pas forcément à la stabilité de l'économie locale, de nombreuses sociétés ayant pour politique de déménager leurs installations à bref délai quand leurs états-majors le jugent nécessaire;

— la tâche des gouvernements des pays hôtes étant de garantir l'approvisionnement en main-d'œuvre bon marché, ils risquent de se trouver en conflit avec les travailleurs et d'adopter une politique autoritaire ou dictatoriale pour arriver à leurs fins; d'où une menace d'ingérence dans les activités syndicales, voire d'interdiction pure et simple des syndicats libres et leur remplacement par des organisations dirigées par les sociétés ou par le gouvernement et censées représenter les travailleurs; d'où une menace de suppression des droits démocratiques les plus élémentaires dans l'ensemble d'un pays hôte.